

Système de gestion des décisions des instances Recommandation

	Numéro de dossier :1100963067
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Projet	-
Objet	Adopter un Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de créer un nouveau secteur de densité propre au site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine - 3100, rue Rachel Est.

Il est recommandé:

De demander au conseil municipal :

- D'adopter un Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de créer un nouveau secteur de densité sur les terrains portant les numéros de lot 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec situés au sud de la rue Rachel et de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin (partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine).
- 2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la Charte de la Ville de Montréal.

- - Signé par Paul BOURRET/MONTREAL le 2011-02-18 10:10:58, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:	Paul BOURRET
	Directeur Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier: 1100963067